

Avis au public

Attendu qu'il y a lieu de réglementer la circulation sur la rue Quartier à Grevenmacher afin de garantir le libre écoulement de la circulation dans l'intérêt de la sécurité publique durant un déménagement. Il est mis à la connaissance du public, que le règlement temporaire sur la circulation, édicté par le collège des bourgmestre et échevins en date de ce jour, peut être consulté au secrétariat communal avec effet immédiat.

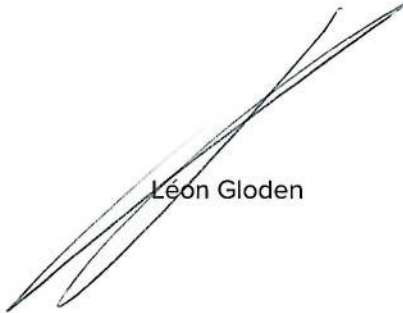
Lieu : **rue Quartier**
Début : **Mercredi 17 mai 2023 à 08h00**
Fin : **Mercredi 17 mai 2023 à 18h00**
Motif : Déménagement
Règlement : GRE-091-2023

Grevenmacher, le 05 mai 2023

La secrétaire communale adjointe,
contreseing Art. 74 de la loi communale


Carole Clemens

Le bourgmestre


Léon Gloden

